

# CRITERE D'EVALUATION DES DOSSIERS DE PEDR

## CNU 06

### 1- L'évaluation des dossiers

Comme pour les qualifications et les promotions, deux rapporteurs appartenant à des listes différentes ont été nommés pour chaque candidat en veillant à avoir l'un des deux rapporteurs issu de la même discipline et l'autre en dehors du champ. Nous avons également évité de désigner des rapporteurs membres du jury de thèse ou de HDR du candidat.

Les règles de dépôts sont identiques aux autres sessions de travail :

- Le garant de la HDR ou le directeur de thèse ne peut pas être rapporteur du candidat et n'assiste pas à la délibération.
- Lorsqu'un candidat était de la même université qu'un membre du CNU, celui-ci ne devait pas s'exprimer

Les dossiers sont déposés sur l'application Galaxie du Ministère et sont consultables par tous les membres du CNU. Il est primordial que les candidats rédigent de la façon la plus précise possible les éléments de leur dossier en mettant en avant ce qu'ils considèrent comme des points forts. Nous avons constaté à quelques reprises le manque de clarté de certains documents et cela a toujours pénalisé les candidats. Parfois même il n'était pas possible de retrouver certains articles mentionnés, ce qui est problématique. Il est aussi bon de rappeler que lorsqu'un article est accepté pour publication, l'ajout de la preuve dans le dossier est nécessaire pour qu'il soit pris en compte, et que les rapporteurs n'aient pas à effectuer de vérifications trop longues.

Au cours de la séance les deux rapporteurs sont invités à présenter de façon précise les éléments présents dans le dossier des candidats. Le bureau du CNU veille à ce que tous les dossiers soient présentés de façon uniforme en évitant des jugements de valeur ou désobligeants envers les candidats. Nous avons veillé au respect de l'égalité de tous les candidats en termes de précision de la présentation. A l'issue de cette présentation, le rapporteur indique la note globale qu'il envisage (A/B/C). Lorsque les deux notes convergent les deux rapporteurs proposent en commun une note pour chacun des critères retenus (voir point 2). La discussion s'engage autour de la note globale et pour des notes affectées à chaque critère pour arriver à un consensus entre les deux rapporteurs.

Lorsque plusieurs candidats arrivaient à égalité sur la notation, un vote a été organisé pour les départager.

### 2- Les critères utilisés

L'acronyme PEDR rejoint les quatre qui entrent en jeu dans l'évaluation des dossiers des candidats

- **Publications/Production scientifique**
- Articles dans revues d'audience internationale

- Articles originaux dans revues d'audience nationale
- Monographies, ouvrages originaux
- Editions critiques, catalogues, traductions académiques
- Ouvrages collectifs (participation/direction)
- Conférences/colloques internationaux avec actes (dont invités)
- Brevets – Licences - logiciels

Il est nécessaire de bien préciser les revues répertoriées dans les classements AERES / FNEGE / CNRS en relevant le rang des revues et la dimension internationale. La régularité des publications est aussi prise en compte. Il n'y a pas un nombre prédéfini d'articles à atteindre mais c'est clairement un équilibre entre régularité, niveau de classement et nombre total qu'il faut privilégier.

Il est aussi important de mentionner la publication d'ouvrages de référence chez des éditeurs reconnus pour leur sélectivité et la participation à des ouvrages collectifs pilotés par des collègues reconnus et publiés chez des éditeurs reconnus.

La participation à des colloques internationaux et nationaux doit être mentionnée dans cette rubrique.

Enfin la valorisation des travaux de recherche sous forme de logiciels, d'application au sein d'un logiciel doivent aussi figurer ici.

#### **- Encadrement doctoral et scientifique**

- Thèses soutenues ou HDR encadrées - Thèses en co-direction, - devenir des docteurs
- Thèses en cours, directions éventuelles
- Participations & jurys de thèse

Le plus grand soin doit être apporté à cette rubrique qui constitue un critère essentiel pour fixer la note des candidats. En particulier il est nécessaire de donner toutes les précisions sur les thèses soutenues au cours des quatre dernières années.

En cas de co direction il est nécessaire d'estimer la répartition du temps avec un autre co encadrant.

**Ce critère a été déterminant dans l'obtention de la note A globale.** Un (e) candidat (e) qui n'avait pas fait soutenir de thèse au cours de la période ne pouvait obtenir cette note. Au regard des résultats de la dernière session les meilleures notes ont été attribuée aux maîtres de conférences qui avaient fait soutenir au moins deux thèses sur la période et quatre pour les professeurs.

Le CNU est également attentif au ratio thèses soutenues / nombre de thèses suivies ainsi qu'au devenir des docteurs en regardant leur situation professionnelle en tant qu'enseignant chercheur. Il essaie également de prendre en compte le contexte dans lequel se trouve le collègue sachant qu'il y a des institutions où il n'est pas facile d'encadrer beaucoup de thèses.

#### **- Diffusion des travaux et visibilité scientifique**

- Prix et distinctions scientifiques
- Invitations dans universités étrangères

- Expert dans instances étrangères ou internationales réputées (préciser)
- Membre comités de rédaction/Referee revues nationales ou internationales labellisées (préciser)
- Membre (nommé, élu, président) instance nationale d'évaluation
- Membre conseil/comité d'expertise nationale

Les candidats doivent donner si possible des éléments pour vérifier ces informations (liens internet) si elles ne sont pas connues des membres du CNU.

### **- Responsabilités scientifique**

- Direction grands programmes et de contrats nationaux/internationaux
- Organisation de congrès nationaux/internationaux
- Direction d'équipe ou d'axe au sein d'un laboratoire
- Direction de chaire
- Directeur d'ED
- Responsable Master recherche
- Responsable de collections/auteur d'ouvrages pédagogiques

Comme indiqué précédemment la note globale est le résultat d'un équilibre entre les quatre critères avec un poids légèrement supérieur accordé à l'encadrement.

Les dossiers de MCF ont été évalués par deux rapporteurs MCF. Les dossiers des professeurs par deux rapporteurs professeur.

### **3- Les résultats de la session 2015**

Le ministère nous impose des quotas pour chaque note : 20 % de A – 30 % de B – 50 % de C. Nous regrettons cette situation qui ne reflète pas toujours la réalité. Cette proportion est valable pour l'ensemble des candidats maître de conférences et Professeurs.

En 2014 le CNU a eu à examiner 113 demandes – 65 professeurs et 48 maître conférences. Les résultats sont donnés par le tableau ci-dessous.

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
Maître de Conférences	18	23	24
Professeurs	5	11	32